



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

coopératives

Question écrite n° 24372

Texte de la question

Les coopératives d'utilisation de matériel agricole des zones de montagne bénéficient d'aides destinées à compenser les surcoûts liés à l'utilisation de matériels spécifiques. Or il apparaît que la liste de ces matériels n'est plus adaptée aux conditions économiques actuelles. M. Jean-Paul Dupré demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales s'il compte réviser au plus vite cette liste.

Texte de la réponse

Le rôle des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) dans le développement et la modernisation des exploitations agricoles est reconnu par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Un groupe de travail, en concertation avec le réseau CUMA, se met actuellement en place afin de revoir l'ensemble des dispositifs d'aides aux investissements des CUMA pour en améliorer l'efficacité. La révision de la liste des investissements éligibles à l'aide à la mécanisation en zone de montagne sera à cette occasion abordée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24372

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6860

Réponse publiée le : 13 janvier 2004, page 295